Affichage syndical

Du: 28.03.2024 Au: 28.05.2024

DELIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL Séance du 21 mars 2024

Mairie - Salle du Conseil à QUIBERON

Nombre de délégués en exercice : 10 Nombre de délégués présents : 7 Nombre de votants : 8

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à neuf heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué le huit mars, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, dans la salle du Conseil de la mairie de Quiberon.

<u>Délégués titulaires présents</u>: Hervé CAGNARD, Annaïck HUCHET, Ronan JUHEL, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU, Philippe LE RAY, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO.

<u>Délégué titulaire absent ayant donné pouvoir</u> : Dominique ROUSSELOT à Ronan JUHEL.

Délégués titulaires absents excusés : Stéphanie DOYEN, Tibault GROLLEMUND.

Personne qualifiée présente : Yves LE FLOCH, Président du Conseil de Développement du Pays d'Auray.

<u>Personnes qualifiées absentes excusées</u> : Julien SERGENT, Conseiller aux décideurs locaux, Baptiste ROLLAND, Sous-Préfet de Lorient.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu délibérer valablement.

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2023DC07	SECRETAIRE DE SEANCE –	Approuve la nomination de Mme Aurélie RIO	Délibération adoptée
	DESIGNATION	comme secrétaire de séance.	à l'unanimité
2023DC08	PROCES-VERBAL DE	Approuve le procès-verbal de la séance du 23	Délibération adoptée
	SEANCE – ADOPTION	janvier 2024.	à l'unanimité
2023DC09	FINANCES SYNDICALES –	Approuve le compte de gestion 2023, tel	Délibération adoptée
	COMPTE DE GESTION	qu'établi par le Comptable public.	à l'unanimité
	2023 – APPROBATION	qu'etabli par le Comptable public.	a i unummite
2023DC10	ELECTION DU PRESIDENT	Désigne Mme Annaïck HUCHET, Vice-	
	DE SEANCE POUR LE VOTE	présidente, comme Présidente pour la	Délibération adoptée
	DU COMPTE	séance relative au vote du compte	à l'unanimité
	ADMINISTRATIF 2023	administratif 2023.	
2023DC11			Délibération adoptée
	FINANCES SYNDICALES –	- Approuve le compte administratif de	à l'unanimité
	COMPTE ADMINISTRATIF	l'exercice 2023 tel que présenté ci-dessous :	
	2023 – ADOPTION	reservice 2020 ter que presente el dessous.	M. le Président étant
			sorti.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés	0,00€	54 264,59 €	0,00€	527 679,99 €	0,00€	581 944,58 €
Opérations. de l'exercice	422 217,30€	756 288,96 €	355 226,27 €	14 658,66 €	777 443,57 €	770 947,62 €
TOTAUX	422 217,30 €	810 553,55 €	355 226,27 €	542 338,65 €	777 443,57 €	1 352 892,20 €
Résultats de clôture 2023		388 336,25 €		187 112,38 €		575 448,70 €
Reste à réaliser à reporter en 2024	0,00€	0,00€	16 046,57 €	0,00€	16 046,57 €	0,00€
TOTAUX CUMULES	422 217,30 €	810 553,55 €	371 272,84 €	542 338,65 €	793 490,14 €	1 352 892,20 €
Résultats définitifs cumulés		388 336,25 €		171 065,81 €		559 402,06 €

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2023DC12	FINANCES SYNDICALES – EXERCICE 2023 – AFFECTATION DES RESULTATS	 Affecte les résultats comme suit : au Compte 001 – Excédent d'investissement reporté :	Délibération adoptée à l'unanimité

Nombre de délégués en exercice : 10 Nombre de délégués présents : 8 Nombre de votants : 9

<u>Délégués titulaires présents</u>: Hervé CAGNARD, Stéphanie DOYEN, Annaïck HUCHET, Ronan JUHEL, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU, Philippe LE RAY, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO.

<u>Délégué titulaire absent ayant donné pouvoir</u>: Dominique ROUSSELOT à Ronan JUHEL.

<u>Délégué titulaire absent excusé</u>: Tibault GROLLEMUND.

<u>Personne qualifiée présente</u>: Yves LE FLOCH, Président du Conseil de Développement du Pays d'Auray.

<u>Personnes qualifiées absentes excusées</u> : Julien SERGENT, Conseiller aux décideurs locaux, Baptiste ROLLAND, Sous-Préfet de Lorient.

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2023DC13	FINANCES SYNDICALES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024	- Se prononce et adopte par chapitre et par opération le budget primitif pour l'année 2024, tant en dépenses qu'en recettes, fonctionnement et investissement, conformément au Code général des collectivités territoriales. Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise M. le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à	Délibération adoptée à l'unanimité

	T		
		l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.	
2023DC14	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS D'AURAY	 Attribue une subvention à hauteur de 30 000 € pour l'année 2024 au Conseil de développement du Pays d'Auray; Autorise M. le Président à signer tout document y afférent. 	Délibération adoptée à l'unanimité
2023DC15	RESSOURCES HUMAINES — CREATION D'UN CONTRAT DE PROJET DE CHARGÉ/E DE MISSION « AMENAGEMENT ET PAYSAGES »	 Crée l'emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet dans les conditions présentées ci-dessus; Modifie le tableau des emplois en conséquence; Inscrit les crédits correspondants au budget; Autorise M. le Président à signer tout document y afférent. 	Délibération adoptée à l'unanimité
2023DC16	RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'UN POSTE PERMANENT DE CHARGE/E D'ETUDES « OBSERVATOIRE ET PROSPECTIVE »	 Crée l'emploi permanent dans les conditions présentées ci-dessus; Modifie le tableau des emplois en conséquence; Inscrit les crédits correspondants au budget; Autorise M. le Président à signer tout document y afférent. 	Délibération adoptée à l'unanimité
2023DC17	LEADER 2015/2022 – DEMANDE DE SUBVENTION INGENIERIE 2024	- Approuve l'opération et son plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessus ; - Sollicite une subvention auprès de l'Europe pour l'année 2024 dans le cadre du programme 2015/2022 ; - Autorise M. le Président à signer tout document afférent à cette demande.	Délibération adoptée à l'unanimité